

Loi sur la presse au Burundi : Paris fait part de sa "préoccupation"

France Diplomatie, 06.06.13Burundi - Loi sur la presseLa France fait part de sa préoccupation à la suite de la promulgation par les autorités burundaises d'une loi sur la presse non conforme aux engagements internationaux du Burundi, et notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous appelons les autorités burundaises à respecter la liberté de la presse et les engagements pris lors de la conférence des partenaires du développement du Burundi à Genève. La France rappelle son attachement à l'importance du rôle des médias dans la gouvernance démocratique. Ce principe est inscrit dans le document-cadre signé par la France et le Burundi à l'occasion de la visite à Paris du Président Nkurunziza en mars 2013.